

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MARS 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 23 mars 1998 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question n° 2), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ (jusqu'à la question n° 6), M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FOUSSERET, M. DAHOUI, Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 2), M. SANCHEZ (à compter de la question n° 6), M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FOUSSERET, M. DAHOUI, M. SANCHEZ (à partir de la question n° 6), M. JACQUEMIN, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN.

Mandataires : Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. RUEFF, Mme BULTOT (à partir de la question n° 6), M. RENOUD-GRAPPIN, M. SALOMON, M. BONNET.

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a adressé ses félicitations aux membres du Conseil Municipal élus Conseillers Généraux ou Régionaux lors des scrutins des 15 et 22 mars, leur rappelant leur rôle de représentants de la Ville de Besançon.

Au nom du groupe socialiste, M. LOYAT s'est réjoui de l'élection de MM. JEANNEROT et FUSTER au Conseil Général. Il s'est déclaré préoccupé par la gravité de la situation générée par les élections, à savoir la montée inquiétante du Front National et la collusion de membres de la Droite avec ce parti. Il a salué MM. HUMBERT et DUVERGET pour leur esprit républicain lors de l'élection à la Présidence du Conseil Régional. Enfin, il a précisé qu'à la suite de la démission du Maire et du Premier Adjoint du Parti Socialiste, le groupe municipal socialiste maintenait sa volonté de réaliser le programme prévu pour la Ville dans un souci de cohésion.

A ce sujet, M. le Maire a déclaré partager ce point de vue.

M. BONNET, quant à lui, a fait part de son inquiétude par rapport à l'unité de la majorité municipale.

M. le Maire a ensuite proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Garanties d'emprunts

a) au Centre Communal d'Action Sociale :

- a₁)** Rénovation du logement-foyer «Les Lilas» 8, rue des Lilas - Garantie par la Ville d'un emprunt de 1 850 000 F contracté auprès de la Banque Nationale de Paris

Adopté à l'unanimité, M. le Maire et M. GIRARD, respectivement Président et Vice-Président du CCAS, n'ayant pas pris part au vote.

- a₂)** Création d'un accueil de jour pour handicapés, 26 rue Ampère - Garantie par la Ville d'un emprunt de 2 600 000 F contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité, M. le Maire et M. GIRARD, respectivement Président et Vice-Président du CCAS, n'ayant pas pris part au vote.

- b) à la Régie des Quartiers de Besançon** - Acquisition d'un véhicule - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 100 000 F contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité, 4 Conseillers s'étant abstenus. Mme DUFAY, Présidente de la Régie des Quartiers n'a pas pris part au vote.

2 - Budget Primitif de la Ville pour 1998

M. le Maire a d'abord fait une présentation des caractéristiques principales de ce budget, en insistant sur la hausse limitée à 1 % des taux de fiscalité, c'est-à-dire en dessous de celle du coût de la vie, sur l'accroissement d'environ 20 % des investissements d'équipement qui atteignent 215 MF et sur un autofinancement de 53,5 % qui permet de limiter à 86 MF le recours à l'emprunt.

Il a ensuite passé la parole à M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, pour une analyse précise des objectifs budgétaires pour 1998 qui s'inscrivent dans un projet pluri-annuel comportant deux volets : la vie quotidienne et la dimension de capitale régionale.

Après avoir rappelé l'évolution modérée de la fiscalité, la limitation du recours à l'emprunt et la non-augmentation de certains tarifs (bibliothèques, transports en commun, eau et assainissement), M. VUILLEMIN a développé les priorités pour 1998 :

- une action économique forte privilégiant l'emploi avec le soutien de l'activité économique des entreprises, l'aide à l'immobilier d'entreprises, le soutien à l'insertion par l'économie et l'implication de la Ville en tant qu'employeur dans le dispositif Emploi-jeunes,

- une action sociale privilégiant la solidarité et la cohésion sociale avec l'importante mission du CCAS (aide financière de 57 MF), la gestion des établissements pour enfants (60 MF) et la participation au titre du contingent d'aide sociale (28 MF),

- un développement de la capitale régionale avec le projet de revitalisation du centre-ville CHORUS, une amélioration des équipements touristiques, sportifs, scolaires et des voies de communication.

En conclusion, M. VUILLEMIN a précisé que l'augmentation du budget (71 MF) permettrait d'être en cohérence avec les objectifs affichés puisqu'elle sera notamment consacrée :

- . aux travaux d'équipement pour 31 MF
- . aux subventions d'équipement pour 10 MF
- . aux dépenses de personnel pour 15 MF.

Les principales composantes du budget primitif sont les suivantes :

LE BUDGET GENERAL s'élève à 1 368 MF en augmentation de 5,2 % (+ 6,6 % en 1997). Cette évolution est constatée tant pour le **budget principal** (+ 2,9 %) que globalement sur les **budgets annexes** (+ 21,2 %) pour lesquels l'augmentation résulte de la mise en place de deux facturations dans l'année (Eau et Assainissement).

Les dépenses d'investissement (équipement et annuité de dette en capital) s'élèvent à 355,9 MF, soit 26 % du budget général (24,7 % en 1997).

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 201,6 MF contre 170,4 MF en 1997 (+ 18,3 %).

Le recours à l'emprunt est limité à 86,3 MF (81 MF pour le Budget Principal et 5,3 MF pour le Budget Assainissement) contre 88,1 MF en 1997.

L'autofinancement s'élève à 107,8 MF, soit un pourcentage de 53,5 % du total des dépenses d'équipement (68 MF en 1997).

Le budget principal

Son montant s'élève à 1 172 MF se répartissant en dépenses et recettes.

Dépenses :

Parmi celles-ci, il y a notamment :

- dépenses d'investissement : 268 MF

- dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) : 130 MF

- tranches annuelles : 53 MF

- opérations individualisées : 76,6 MF dont

- . Place du Marché (15,2 MF)
- . Piscine La Fayette (26 MF)
- . Palais Granvelle - Musée du Temps (5,6 MF)
- . Informatique - Evolution an 2000 (2,5 MF)
- . Acquisition terrains, Prés de Vaux (2,5 MF)

- dépenses de personnel (salaires et charges) : 415,5 MF. La progression de 3,6 % par rapport à 1997 résulte notamment de la décision de maintenir les effectifs et de l'impact des emplois jeunes

- dépenses d'exploitation des services : 220,9 MF.

Les crédits affectés au fonctionnement courant des services augmentent de 10 %, affectés prioritairement aux secteurs de la Politique de la Ville, de l'économie et de l'action sociale ainsi que pour la mise en oeuvre d'équipements nouveaux (piscine La Fayette).

- crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations : 149,3 MF.

Recettes :

Elles se répartissent en 6 grandes catégories :

- emprunt : 81 MF (+ 1,25 %)
- reprise anticipée : 15 MF
- recettes fiscales : 655 MF (+ 3,4 %)
- dotations de l'Etat : 217,4 MF (+ 1,6 %)
- subventions et participations des collectivités locales : 3,5 MF (- 16,7 %)
- produits d'exploitation des services : 73,3 MF (+ 0,1 %).

LES BUDGETS ANNEXES

Assainissement : 97,5 MF

Il augmente de 14,8 % en raison de travaux importants et programmes nouveaux :

- collecteur Nord-Ouest : 18 MF
- dépollution par temps de pluie : 6 MF
- construction d'un bâtiment administratif : 3 MF.

Eaux : 89,9 MF

Il augmente de 30,8 %, notamment pour les programmes suivants :

- collecteur Nord-Ouest : 3 MF
- construction d'un bâtiment administratif : 4,5 MF.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées : 1 952 KF (+ 0,2 %)

Forêts : 5,5 MF (- 1 %).

Après un large débat auquel ont pris part Mmes et MM. DUVERGET, DUFAY, MONTEL, GUINCHARD-KUNSTLER, POMEZ, JUSSIAUX, GEIGER, RUEFF, PINARD, BONNET, RENOUD-GRAPPIN, THIRIET, ANTONY, JEANNEROT, BULTOT, REGNIER, VUILLEMIN et SCHWINT, le budget dont les balances s'établissent comme suit a été adopté à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre et 8 s'étant abstenus.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	29 620 500	836 500	56 775 700	(1) 15 036 000	78 313	0	1 378 420	10 500
Fonctionnement	52 524 500	81 308 500	28 706 300	70 446 000	1 795 270	1 873 583	3 029 830	4 397 750
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement (Fonctionnement t 7 752 186	7 752 186	12 589 000	12 589 000	78 313	78 313	1 136 744	1 136 744
Totaux mouvements réels	89 897 186	89 897 186	98 071 000	98 071 000	1 951 896	1 951 896	5 544 994	5 544 994
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement (Fonctionnement t 21 031 814	21 031 814	29 150 700	29 150 700	0	0	231 176	231 176
Totaux mouvements budgétaires	110 929 000	110 929 000	127 221 700	127 221 700	1 951 896	1 951 896	5 776 170	5 776 170

(1) y compris 5 325 000 F d'avances financières de l'Agence de l'Eau.

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS
(Mouvements réels)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Budget Principal	259 871 700	268 017 000	879 112 156	904 255 000	137 619 745	139 852 000	1 001 364 111	1 032 420 000
Eaux	14 272 200	29 620 500	54 451 666	60 276 686	7 740 366	8 588 686	60 983 500	81 308 500
Assainissement	44 790 000	56 775 700	40 161 000	41 295 300	35 743 000	27 625 000	49 208 000	70 446 000
SSADPA	77 223	78 313	1 871 633	1 873 583	77 223	78 313	1 871 633	1 873 583
Forêts	1 571 500	1 378 420	4 029 854	4 166 574	1 057 354	1 147 244	4 544 000	4 397 750
Totaux	320 582 623	355 869 933	979 626 309	1 011 867 143	182 237 688	177 291 243	1 117 971 244	1 190 445 833

RÉCAPITULATION 1998 (Mouvements réels)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	268 017 000	29 620 500	56 775 700	78 313	1 378 420
Fonctionnement	904 255 000	60 276 686	41 295 300	1 873 583	4 166 574
Totaux	1 172 272 000	89 897 186	98 071 000	1 951 896	5 544 994

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	139 852 000	8 588 686	27 625 000	78 313	1 147 244
Fonctionnement	1 032 420 000	81 308 500	70 446 000	1 873 583	4 397 750
Totaux	1 172 272 000	89 897 186	98 071 000	1 951 896	5 544 994

Evolution générale du Budget Principal	+ 33 288 144 F	soit + 2,9 %
Evolution générale du Budget Eaux	+ 21 173 320 F	soit + 30,8 %
Evolution générale du Budget Assainissement	+ 13 120 000 F	soit + 15,4 %
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 3 040 F	soit + 0,15 %
Evolution générale du Budget Forêts	- 56 360 F	soit - 1,0 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Mouvements réels)

	1997		1998	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	320 582 623	182 237 688	355 869 933	177 291 243
Fonctionnement	979 626 309	1 117 971 244	1 011 867 143	1 190 445 833
Totaux	1 300 208 932	1 300 208 932	1 367 737 076	1 367 737 076

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 67 528 144 F soit + 5,2 %

3 - Fiscalité communale 1998 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales

A la majorité, dix Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a fixé comme suit le taux 1998 des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	18,64 %
- Foncier bâti	20,16 %
- Foncier non bâti	22,06 %
- Taxe professionnelle	14,90 %

4 - Subventions :

a) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 92 000 F :

- 30 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la préparation du Congrès Mondial de Généalogie qui se tiendra à Besançon en l'an 2000. Cette subvention de 30 000 F est la troisième tranche d'une subvention globale de 130 000 F.

- 4 000 F au Département chimie de l'IUT pour l'organisation des 14èmes Olympiades de la chimie qui se sont déroulées le 11 février dernier dans les locaux même de l'IUT. Une centaine de candidats issus des classes de terminales ont été sélectionnés dans l'Académie.

- 5 000 F à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) pour l'organisation d'une conférence grand public suivie d'un séminaire professionnel les 10 et 11 mars à Micropolis, ayant pour thème «l'adolescence en crise, rupture et dépassements» avec la participation de 250 personnes.

- 6 000 F à la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque «La sculpture d'époque romaine dans le Nord, dans l'Est des Gaules et dans les régions avoisinantes», du 12 au 14 mars à l'IUFM Griffon en présence de 60 spécialistes de divers pays européens.

- 5 000 F au Laboratoire de Psychologie de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque international ayant pour thème «Stratégies narratives et processus thérapeutiques», les 27 et 28 mars au Petit Kursaal. Le nombre de participants attendus est d'environ 400 personnes (enseignants, chercheurs et étudiants, professionnels).

- 5 000 F à l'Association Franc-Comtoise d'Audiophonologie pour l'organisation des journées intitulées : «Progrès en audiophonologie» qui auront lieu au Kursaal, les 30 mars et 1^{er} avril. Cette manifestation réunira une centaine de chercheurs, médecins et orthophonistes.

- 7 000 F à l'Union Syndicale Autonome de l'Est et de la Fonction Publique Territoriale et des services de santé, pour l'organisation du 10^{ème} congrès interrégional les 23, 24 et 25 avril, à l'Hôtel Mercure où seront réunis une centaine de membres.

- 8 000 F à l'IUT - Département Chimie - GRIMEP (Groupe de Recherche et d'Innovation et Méthodologie de l'Enseignement Professionnalisés) pour l'organisation des 15^{èmes} journées de l'innovation et de la recherche dans l'éducation en chimie, du 26 au 29 mai, au Kursaal. Entre 120 et 150 participants, enseignants-chercheurs, professeurs de l'enseignement secondaire, ingénieurs sécurité, responsables de filières et formateurs sont prévus.

- 6 000 F au Service de Biochimie-Biologie moléculaire du CHU pour l'organisation des 4^{èmes} assises nationales de la société française de gynécopathologie qui auront lieu du 4 au 6 juin, à la Maison de l'Economie. Ce colloque international regroupera entre 100 et 150 spécialistes nationaux et une vingtaine de la CEE.

- 5 000 F à l'Ecole d'orthophonie de la Faculté de Médecine pour l'organisation du colloque européen «3^{èmes} confrontations orthophoniques», les 12 et 13 juin, à la Maison de l'Economie. Entre 150 et 200 personnes assisteront à cette réunion.

- 5 000 F au Laboratoire de Mathématiques et Mécanique théorique de la Faculté des Sciences pour l'organisation d'une école d'été sur le thème «Semigroupe d'opérateurs et calcul fonctionnel», qui se tiendra du 16 au 26 juin dans les locaux de la Faculté et regroupera 60 personnes environ.

- 6 000 F au Groupe de Recherche en Linguistique Informatique et Sémiotique (GRELIS) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque international «Répétition, altération, reformulation», du 22 au 24 juin, au Petit Kursaal. Une cinquantaine de conférenciers issus pour la plupart d'universités européennes assisteront à ce colloque.

M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université, n'a pas pris part au vote pour les subventions concernant les différentes facultés.

b) au sport amateur - Première répartition au titre de 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions aux Associations Sportives Bisontines figurant dans les tableaux ci-après :

Subventions au sport amateur - Première répartition - Printemps 1998

PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	A.S.P.T.T.	Badminton	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Foot	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Ath.C.sur Route	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Ten. de Table	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	FORFAIT	0 F			0 F		1185
11885	A.S.P.T.T.	Omnisports	FORFAIT	24 000 F			24 000 F	24 000 F	0
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	FORFAIT	3 462 F			3 462 F		1228
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	FORFAIT	3 598 F			3 598 F		0
0	B.U.C.	Karaté	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Billard	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Foot	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Plongée	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Tennis	FORFAIT	0 F			0 F		0
14816	B.U.C.	Omnisports	FORFAIT	4 030 F			4 030 F	4 030 F	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		0
0	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		0
11856	C.A.F.	Alpinisme	FORFAIT	24 640 F			24 640 F		1186
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	FORFAIT	2 129 F			2 129 F		1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	FORFAIT	6 901 F			6 901 F		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	FORFAIT	2 525 F		5 000 F	7 525 F		1222
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	FORFAIT	3 598 F			3 598 F		1221
12424	ETRIER BISONTIN	Equitation	FORFAIT	4 166 F			4 166 F		1208
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	FORFAIT	3 186 F			3 186 F		1212
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
1230	AC Planoise FC Bregille	Foot	110,00	6 160,00 F			6 160,00 F		1230
11670	A.F.F.B.	Foot féminin	60,00	3 360,00 F	5 000,00 F		8 360,00 F		1253
0	A.N.B.	Natation	340,00	19 040,00 F	2 000,00 F		21 040,00 F		0
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	40,00	2 240,00 F			2 240,00 F		1214
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	200,00	11 200,00 F			11 200,00 F		1198
16239	A.S.C. Tilleroyes	Foot	30,00 F	1 680,00 F			1 680,00 F		1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	180,00	10 080,00 F			10 080,00 F		1234
0	A.S.E.P.	Karaté	54,45	3 049,25 F	1 000,00 F		4 049,20 F		0
22115	A.S.E.P. Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	4 049,20 F	1298
15158	AM.C.B.	Cyclisme	63,00	3 528,00 F	1 500,00 F		5 028,00 F		1194
13768	AQUA SPORT	Plongée	62,50	3 500,00 F			3 500,00 F		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	51,00	2 856,00 F			2 856,00 F		1226
181	B.B.C.	Basket	314,00	17 584,00 F	50 000,00 F		67 584,00 F		1216
0	B.C.B.	Basket	20,00	1 120,00 F			1 120,00 F		0
0	B.H.B.C.	Hand	55,00	3 080,00 F			3 080,00 F		0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	204,00	11 424,00 F	9 000,00 F		20 424,00 F		0
0	B.R.C.	Basket	211,00	11 816,00 F	12 500,00 F		24 316,00 F		0
0	B.R.C.	Foot	340,00	19 040,00 F	12 000,00 F		31 040,00 F		0
0	B.R.C.	Cyclisme	71,00	3 976,00 F			3 976,00 F		0
0	B.R.C.	Tennis	25,50	1 428,00 F	10 000,00 F		11 428,00 F		0
0	B.R.C.	Ten. de Table	15,00	840,00 F			840,00 F		0
0	B.R.C.	Escrime	141,00	7 896,00 F			7 896,00 F		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00 F		43 078,00 F	43 078,00 F	122 574,00 F	1237
0	B.S.C.	Patinage artistique	170,00	9 520,00 F			9 520,00 F		0
0	B.S.C.	Danse sur glace	0,00	0,00 F			0,00 F		0
0	B.S.C.	Curling	0,00	0,00 F			0,00 F		0
20239	B.S.C.	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	9 520,00 F	19328
1206	B.V.B.	Volley	133,00	7 448,00 F	9 000,00 F		16 448,00 F		1206
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	24,75	1 386,00 F			1 386,00 F		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	76,00	4 256,00 F	5 000,00 F		9 256,00 F		1248
0	BESANCON ATHLETISME	Athlétisme	660,00	36 960,00 F	2 000,00 F		38 960,00 F		0
0	BESANCON ESCRIME	Escrime	21,00	1 176,00 F			1 176,00 F		0
0	BISONS	Foot Américain	18,00	1 008,00 F			1 008,00 F		0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	BOUSBOTTE	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
0	BOUSBOTTE	Volley	21,00	1 176,00 F			1 176,00 F		0
0	BOUSBOTTE	Gymnastique	262,00	14 672,00 F			14 672,00 F		0
0	BOUSBOTTE	Tennis de table	12,00	672,00 F			672,00 F		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	18 200,00 F	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	25,08	1 404,48 F			1 404,48 F		1239
11872	C.P.B.	Lutte	121,00	6 776,00 F	2 000 F		8 776,00 F		1191
15086	C.T.P.B.	Tir	136,00	7 616,00 F			7 616,00 F		1348
11930	CLUB DE TIR BISONTIN	Tir	26,00	1 456,00 F			1 456,00 F		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientat.	7,92	443,52 F			443,52 F		1250
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	133,32	7 465,92 F	1 000 F	7 715 F	16 180,92 F		7672
0	DYNAMIQUE BISONTINE	G.R.S.	82,00	4 592,00 F			4 592,00 F		0
1192	E.S.B.F.	Hand	198,00	11 088,00 F	15 000 F		26 088,00 F		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	183,00	10 248,00 F	12 000 F		22 248,00 F		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Ten. de Table	12,00	672,00 F			672,00 F		1189
0	ESPOIR JEAN JOSSELIN	Boxe Anglaise	62,00	3 472,00 F	1 500 F		4 972,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Handi Sport	17,00	952,00 F			952,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	21,00	1 176,00 F			1 176,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Gymnastique	294,00	16 464,00 F			16 464,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	9,00	504,00 F			504,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis de Table	10,00	560,00 F			560,00 F		0
14857	ETOILE St FERNEUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	19 656,00 F	1263
0	F.C. CLAIRS-SOLEILS	Foot	60,00	3 360,00 F			3 360,00 F		0
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	80,00	4 480,00 F			4 480,00 F		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	83,00	4 648,00 F	1 000 F		5 648,00 F		1229
20584	FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	34,98	1 958,88 F	2 000 F		3 958,88 F		17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	31,00	1 736,00 F			1 736,00 F		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	24,00	1 344,00 F			1 344,00 F		1235
0	H.B.C CL.SOLEILS	Hand	26,00	1 456,00 F			1 456,00 F		0
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	542,00	30 352,00 F			30 352,00 F		1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	12,21	683,76 F			683,76 F		9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	29,04	1 626,24 F			1 626,24 F		0
0	KARATE DO SHOTOKAN	Karaté	8,25	462,00 F			462,00 F		0
0	M.J.C. PALENTE	Hand	146,00	8 176,00 F			8 176,00 F		0
0	NINJA	Arts Martiaux	5,28	295,68 F			295,68 F		0
1184	O.B.	Rugby	251,00	14 056,00 F	35 000 F		49 056,00 F		1184
13841	P.K.A.	Karaté	28,38	1 589,28 F			1 589,28 F		13731

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	PSB	Foot	320,00	17 920,00 F			17 920,00 F		0
0	PSB	Hand	18,00	1 008,00 F			1 008,00 F		0
0	PSB	Arts Martiaux	47,52	2 661,12 F			2 661,12 F		0
0	PSB	Judo	47,52	2 661,12 F			2 661,12 F		0
0	PSB	Tennis	17,70	991,20 F			991,20 F		0
0	PSB	Tennis de table	99,00	5 544,00 F			5 544,00 F		0
14211	PSB	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	30 785,44 F	1232
0	PSB - FOOT FEMININ	Foot féminin	70,00	3 920,00 F	5 000 F		8 920,00 F		0
0	PLANOISE FC	Foot	40,00	2 240,00 F			2 240,00 F		0
6628	PORTUGAIS	Foot	60,00	3 360,00 F			3 360,00 F		6628
0	RC PLANOISE-EPOISSES	Foot	60,00	3 360,00 F			3 360,00 F		0
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	28,00	1 568,00 F			1 568,00 F		1238
0	S.N.B.	Aviron	368,00	20 608,00 F			20 608,00 F		0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	152,00	8 512,00 F			8 512,00 F		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00 F	4 000 F	33 640,00 F	37 640,00 F	66 760,00 F	1219
12671	SAINT-CLAUDE	Gymnastique	594,00	33 264,00 F	2 000 F	5 000,00 F	40 264,00 F		9843
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	110,00	6 160,00 F			6 160,00 F		0
0	SPRINT COMTOIS	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	14,00	784,00 F			784,00 F		775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	110,00	6 160,00 F			6 160,00 F		1243
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	100,00	5 600,00 F			5 600,00 F		1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	6 720,00 F			6 720,00 F		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	160,00	8 960,00 F			8 960,00 F		1242
11858	UTINAM	Tir	116,00	6 496,00 F			6 496,00 F		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	56,00	3 136,00 F			3 136,00 F		1227
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	118,00	6 608,00 F			6 608,00 F		1223
Totaux			9 599,40	623 233,40 F	199 500 F	94 433,00 F	917 166,40 F		
				Dont forfait :	85 667,00 F				

5 - Année 1997 - Information sur l'exécution des marchés publics - Rapport récapitulatif

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

6 - Accès à la Citadelle - Transports Urbains - Résiliation du contrat de gérance et autres contrats liés à la réalisation du téléphérique

A l'unanimité, quatre Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- de différer le projet de desserte de la Citadelle et de mettre un terme au projet de téléphérique,

- de mettre un terme au contrat de gérance liant la Ville à la CTB (Via-GTI), d'un commun accord et sans indemnité avec effet qu 31 décembre 1998,

- de mettre un terme au bail emphytéotique liant la Ville à la Société Via-GTI,

- d'assumer les conséquences financières de cette résiliation (total études : 1 913 566,97 F HT + agios calculés du 1.1.1998 à la date de mandatement).

7 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce projet estimé à 100 000 F.

8 - Immeuble communal 37, rue Battant - Bail emphytéotique au profit de l'Amicale des Pêcheurs à la ligne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et résiliation du bail commercial - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 1994

Adopté à l'unanimité dans les conditions suivantes :

- durée : 60 ans

- loyer annuel valeur 1997 : 12 835,10 F (indexation indice INSEE construction avec indice de base 3^{ème} trimestre 1988, soit 919).

9 - Insécurité dans les quartiers - Incendie de véhicules - Aide aux victimes

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'apporter, par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, un secours aux victimes d'incendie de véhicules résidant à Besançon. Ce secours qui s'applique aux sinistres constatés à compter du 1^{er} janvier 1998, d'un montant forfaitaire de 2 000 F, sera destiné à couvrir tout ou partie des frais de vignette, carte grise et enlèvement de l'épave du véhicule détruit.

De plus, dans le cas de situations sociales difficiles rencontrées par les victimes, une aide complémentaire pourra éventuellement être accordée par le Centre Communal d'Action Sociale après examen de ces situations.

La séance est levée à 21 heures 05.

Hôtel de Ville, le 25 mars 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 26 mars 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,